

CSE DU 28 OCTOBRE 2020

Réunion CSE ordinaire du 28 octobre 2020.

Le comité d'établissement s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Olivier DELICOURT, Directeur de l'usine, Mme VANDREPOTTE chargée de mission RH.

ETAIENT PRÉSENTS

MEMBRES TITULAIRES

M CASTEL	du syndicat CGT
M KIPER	du syndicat CGT
M SURET	du syndicat FO
M POTIER	du syndicat FO
M CODRON	du syndicat CFE-CGC

MEMBRES SUPPLÉANTS

DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

ETAIENT EXCUSES

M DELESTRE	du syndicat CGT
M PATTIN	du syndicat CGT
M TANCREZ	du syndicat CGT
M MATHE	du syndicat CGT
M DANCOISNE	du syndicat FO
M ROGGERI	du syndicat FO
M ABDEMEZIEN	du syndicat FO
Mme BAUDRY	du syndicat FO
M VANDEMOORTELE	du syndicat FO
M DEPREZ	du syndicat FO

I Approbation du PV du mois d'Août.

M DELICOURT : Pour l'approbation du compte rendu du mois d'août, je ne l'ai pas lu.

M CASTEL : Nous approuverons tout cela le mois prochain.

II SITUATION ECONOMIQUE

Au niveau France/Espagne.

M DELICOURT : Pour la zone France/ Espagne, le PTP est de 89,4 % et pour le JCI de 73 %.

III SITUATION SOCIALE au niveau usine.

3.1 Sécurité.

M DELICOURT : La sécurité sur le mois de septembre, nous avons eu 1AT Bénin. Une coupure à l'index, la personne portait ses EPI. je vais demander à notre HSE de regarder les gants. Les personnes portent leurs gants et nous avons de plus en plus de coupures.

M CASTEL : Je trouve les gants moins épais que les anciens.

M POTIER : Dans les distributeurs, il y a 2 sortes de gants. Des fins pour faire de la mécanique et des gants plus épais pour travailler en production. Il faut prendre les gants pour la manutention.

M DELICOURT : Il n'est pas normal de se couper lorsque l'on porte des gants anti-coupures. Ils sont bien revêtus, je ne sais pas si nous avons une qualité moindre par rapport au prix, nous sommes en train de regarder.

M CODRON : Il y a une personne qui s'est coupée en septembre mais qui n'est pas répertoriée.

M DELICOURT : Nous l'avons sur le mois d'octobre ? Je vais demander à Mme WESS.

M CODRON : Il faut l'affecter au mois de septembre.

3.2 PTPS-JCI-Taux de pannes-Enverrages pour grains-Énergie.

M DELICOURT : Sur l'usine de wingles, au mois de septembre pour le PTP, nous avons fait 90,64%, nous avons fait un PTPS de 91,3%, le taux de panne est de 1,64%, les enverrages grains de 284,5 minutes, le JCI de 64,1% avec un nombre de 4 changements, un tonnage de 12 032 tonnes, l'énergie du four est de 3653 Mj / T, le système de 1152 Mj / T et le total est de 4805 Mj/T.

3.3 Incidents en brasserie- rechoix- coût non-qualité. Point qualité mensuel.

M DELICOURT : Qualité : Nombre de palettes au rechoix pour le mois de septembre 571. Le SNDV est de 314 palettes, le coût non-qualité : pour les casses 120€, coût

choix 37 178€, les indemnités clients se montent à 0€. Ce qui fait un total de 37298€ pour le mois de septembre.

Incident en brasserie.

- Saint Omer : avec une casse pasteuriseur, c'est clôturé.
- Heineken Holland : palette écroulée à réception le 16/9/2020
- Heineken Hollande : palette écroulée à réception le 25/9/2020
- Heineken Hollande : Rejet bouteille fuyarde le 24/9/2020

M CASTEL : pour les palettes écroulées, avez-vous des informations ?

M DELICOURT : Nous avons fait venir MSK. Le houssage est conforme, ils ont fait quelques réglages. Ils ont proposé que nous passions au 120 microns, ce n'est pas possible pour le client. Ils ont proposé de changer le plan de palettisation, cela pourrait être une solution, mais la Hollande ne veut pas. Tous les camions qui sont chargés, le sont conformément. Heineken a changé la sangle qui était prise au pied de la palette. Une palette qui est chargée avec un SMR signé, cela nous dédouane de nos responsabilités. Aujourd'hui nous sommes encore en discussion avec la Hollande.

M CASTEL : Pour la solution du pré-perçage des palettes.

M DELICOURT : MSK nous dit que cela n'apporterait pas grand- chose de plus.

M CODRON : Nous voyons bien que lorsque les caristes viennent percer avec leurs fourches de chariot, cela tire sur la housse.

M DELICOURT : Nous avons dans l'idée de le faire. Maintenant il faut que la société Heineken comprenne aussi qu'une fois la palette chargée dans le camion et que le SMR est signé, ce n'est plus de notre responsabilité.

M CODRON : C'est de la responsabilité du transporteur ?

M DELICOURT : Nous demandons d'aller en Hollande, cela nous est refusé. De plus les camions qui ont des palettes écroulées sont des camions que nous n'avons pas pris en photo.

M CODRON : Il y a eu 8 camions dont les palettes se sont écroulées. Au vu du nombre de camions chargés ce n'est pas beaucoup.

M CASTEL : N'est-il pas possible de prendre une photo à chaque camion ?

M DELICOURT : Non, de plus nous devons regarder le cahier des charges pour savoir à qui revient la responsabilité. Maintenant la discussion reste ouverte. Je souhaite que tout le monde prenne ses responsabilités.

M CODRON : Aujourd'hui nous ne répondons pas au cahier des charges, il est dit que la housse doit passer sous les planches. Sur la face 1200 nous avons toujours des mini-jupes. Il faut continuer à travailler sur le sujet, il faut aussi que de notre côté, nous soyons irréprochables.

M DELICOURT : Cela est une chose, mais dès que la palette est chargée il est nécessaire de connaître la responsabilité de chacun.

3.4 Stock intérieur et extérieur- détail par article. (En palette).

M DELICOURT : Sur l'usine de wingles, au mois de septembre nous avons 6697 palettes, pour le SNDV 378 palettes et un total dépôt de 568 palettes.

M CASTEL : Nous n'avons plus grand-chose en SNDV.

M DELICOURT : Le mois d'octobre sera encore meilleur.

M CODRON : Pour le rechoix, il faut que l'on travaille sur les casses pression.

M SURET : À la machine 24 et 25, c'est une catastrophe sur les casses pressions.

Mme VANDREPOTTE : C'est un problème en machine ?

M SURET : Nous avons les RPT et les SPT qui ne fonctionnaient pas.

M CODRON : Sommes-nous encore capables de faire des analyses de casse ?

M DELICOURT : Une analyse est faite par le QS.

M CODRON : Pourrions-nous avoir les résultats des analyses de casse ? Il faut travailler sur les origines.

M DELICOURT : Nous y travaillons.

M CODRON ; Sur le déplacement des SPT ?

M DELICOURT : Pour la machine 24 nous allons mettre en place le SPT au mois de novembre.

3.5 Absentéisme par service.

Mme VANDREPOTTE : Nous avons un absentéisme total sur le mois de septembre à 6, 99%. L'impact COVID est de 12%. Nous avons du confinement et du COVID. Nous avons 342 jours en cumul d'arrêt maladie sur le mois de septembre.

L'impact COVID représente 40 jours.

M CASTEL : Nous avons aussi les personnes qui ont été confinées et qui ne sont pas malades, eux aussi rentre dans l'absentéisme ?

Mme VANDREPOTTE : Hors COVID, nous serions sur les mêmes tendances que le mois d'août.

M DELICOURT : Pour votre information, je remets en place la désinfection des réfectoires le week-end, la société DERICHEBOURG va venir le matin et l'après-midi.

3.6 Effectifs à ce jour. CDI-CDD- Mutations- Départs réalisés ou prévus, liste des temps partiels. Effectif sous-traitant présent à l'année sur le site, classement et reclassement en cours.

Mme VANDREPOTTE : Nous sommes 158 CDI, avec 10 personnes en TP 80, 9 personnes en contrat d'apprentissage, nous avons 5 personnes en arrêt longue maladie. Nous avons 2 entrées :

M LAMOUR Hervé au 03/09/2020 au service support production D12.

M THUILLIER Jonathan au 01/09/2020 au service support production D12.

Pour les sorties :

Mme GODIN Annie au 02/09/2020 en fin de contrat professionnel.

M MARQUILLY Jean Paul au 30/09/2020 retraite initiative salarié.

M TYROU Grégory au 12/09/2020 inaptitude médicale.

M ZUBORA Jacky au 30/09/2020 retraite initiative salarié.

Mi-temps thérapeutique : 1 personnes.

Reclassement en court : 0 personne.

3.7 intérimaires : Tableau avec le nom des sociétés, nom et prénom des intérimaires, la fonction.

Mme VANDREPOTTE : Nous avons un total d'heure de 4 396 heures, cela reste encore élevé, avec un remplacement de 3334 heures contre 1062 heures de surcroît d'activité. Pour le surcroît nous avons eu le + 2 ABInBev, les changements de fabrication.

M CASTEL : Nous voyons que les intérimaires commencent à fatiguer.

Mme VANDREPOTTE : C'est exact, nous avons un recrutement de CLC, cela va leur permettre de se reposer.

M DELICOURT : Nous allons repartir dans la formation de CLC et machiniste.

M CODRON : Il faut s'assurer qu'en terme de gestion il puisse suivre un maximum la brigade.

Mme VANDREPOTTE : Cela a été impossible, nous avons des absences ponctuelles. Pour ce qui est des changements de fabrication, des remplacements inopinés, c'est très difficile d'affecter une personne dans une brigade. Les qualifications des intérimaires ne sont pas les mêmes.

M SURET : les formations à venir, c'est dans les jours qui viennent ?

Mme VANDREPOTTE : Le recrutement des CLC, va prendre fin, il y a encore 2 candidats avoir, après c'est l'intégration des CLC.

M DELICOURT : Il y a 3 personnes qui vont monter en machine en tant que CM et 3 en tant que CF.

M CODRON : Qui va faire les formations ?

M DELICOURT : C'est M QUEVA.

M KIPER : pour les CLC, nous allons avoir un groupe de combien de personnes ?

Mme VANDREPOTTE : 5 ou 6 personnes

M POTIER : les SEP ont-ils accès à une liste de numéros de téléphone pour joindre les intérimaires ?

Mme VANDREPOTTE : Oui, de plus nous envoyons tous les jours au SEP la liste des intérimaires disponibles.

3.8 Heures supplémentaires par service et par catégorie professionnelle et individuelle.

Mme VANDREPOTTE : Pour le mois de septembre, nous sommes à 525 heures supplémentaires, avec un cumul à 3 565, 25 heures.

3.9 Point à date sur les valeurs des critères d'intéressement.

Mme VANDREPOTTE : Nous avons un taux stable à 113% au niveau de l'usine.

3.10 Nombre de sanctions depuis le dernier CSE. Nombre de contrôles médicaux dans le mois.

Mme VANDREPOTTE : Il n'y a pas eu de sanction, ni de contrôles médicaux.

3.11 Présentation projet sécurisation du site.

M DELICOURT : Aujourd'hui, cela va faire partie d'un projet groupe, c'est un montant conséquent.

M CASTEL : Est de quel montant ?

M DELICOURT : Entre 300 et 400 000€. Les dirigeants sont en consultation auprès de plusieurs fournisseurs.

M CASTEL : cela englobe quels secteurs ?

M DELICOURT : Tout, sécurisation de l'ensemble du site, la modification et modernisation de l'entrée usine.

M KIPER : Cela va être un système de badge ?

M DELICOURT : Oui, mais pas pour surveiller le personnel.

M KIPER : Et pour les intérimaires ?

M DELICOURT : Ils vont avoir des badges qu'ils devront rendre à leur départ. Dès que j'ai quelque chose d'un peu plus fourni, je reviendrai vers vous.

M CASTEL : Avez-vous une date à nous donner ?

M DELICOURT : Le plus tôt sera le mieux.

3.12 Organigramme mise à jour.

Mme VANDREPOTTE : L'organigramme a été mis à jour, nous vous en remettons un exemplaire.

3.13 Barème des salaires à jour avec repas hors site.

Mme VANDREPOTTE : Le barème des salaires mise à jour avec les repas hors site, cela a été mise à jour aussi.

3.14 Dommage sur véhicule du personnel, réponse juridique.

M DELICOURT : Je n'ai toujours pas de réponse juridique.

3.15 Chaussures de sécurité et bleu de travail pour les personnes intérimaires

M DELICOURT : Pour les chaussures au bout chaud, cela est à notre charge.

M KIPER : Et pour le lavage ?

M DELICOURT : C'est toujours en discussion.

M KIPER : Si nous sommes obligés de fournir les Bleus, nous devons aussi les laver.

M DELICOURT : c'est la discussion que nous avons, cela va être compliqué de ne pas avoir des Bleus qui ne sont pas nominatifs. J'ai demandé à la personne au siège si dans le contrat il n'y avait pas un forfait pour le lavage des Bleus.

M CODRON : Pour les caristes intérimaires cela se passe comment ? Pour leur dotation de bleu.

M DELICOURT : Je vais regarder, comment font-ils actuellement ?

M CODRON : Nous leur prêtons des vestes, l'hiver ils mettent le blouson, nous nous débrouillons.

M CASTEL : nous allons avoir des casquettes fluorescentes dans tous les sites. Pour que les personnes qui sont en bleu soient vues la nuit.

3.16 Évolution enverrage grain septembre et 1ere quinzaine d'octobre (changement peson T 1 : le 23/9/2020)

M DELICOURT : Au mois de septembre nous avons eu 295 minutes du 1er octobre au 15 octobre.

M CODRON : Lorsque l'on regarde les rapports machines, nous nous sommes bien améliorés. Mais par rapport aux sections, ce n'est pas si flagrant.

M DELICOURT : Je ne dis pas que les personnes en machine font mal, mais je pense que lorsqu'il y a un enverrage de section, la facilité c'est de mettre grain. Je pense qu'il faut réinformer les machinistes pour le code à mettre. Maintenant, nous aurons toujours des grains. Nous continuons à travailler sur le sujet pour qu'il y en ait le moins possible. Il faut voir aussi ce que nous mettons dans le four. Nous sommes actuellement à 90% de verre recyclé.

M CODRON : Les personnes signalent des passages de grains et des enverrages.

M DELICOURT : sur le début de semaine, nous avons eu des enverrages machines, pas de section. Nous travaillons tous les jours sur la qualité, les enverrages. Nous allons changer les vitres de la machine tri optique chez PROVER pour éviter d'avoir de la condensation. La société RIOU GLASS fait des vitres chauffantes, je vais les contacter pour savoir si leur produit fonctionne sur tout type d'installation. Si cela fonctionne, nous pourrions optimiser la machine.

3.17 Nombre d'heures passées chez PROVER par le personnel OI en septembre par atelier et services.

M DELICOURT : Sur le mois de septembre :

Service RH : 4h et 55 minutes.

Service HSE : 7h et 25 minutes.

Service électrique : 3h et 40 minutes.

Service fusion : 2h et 50 minutes.

Service ETN : 30 minutes

Total : 19h et 20 minutes.

3.18 Procédure COVID renvoi du personnel, où en est-on ?

Mme VANDREPOTTE : La procédure reste la même que celle évoquée au CLSSCT en fonction de l'état symptomatique, asymptomatique ou suspicieux. J'ai envoyé à la médecine du travail ce que l'on faisait, la seule nuance qu'ils m'ont apportée : une personne qui est en contact avec une autre positive devrait se faire tester au bout de 7 jours maintenant elle doit se faire tester tout de suite.

M DELICOURT : Nous allons voir ce que va dire notre président de la République ce soir, mais nous allons remettre le télétravail en place.

3.19 Détails surcroît d'activité en septembre avec remise du document.

Mme VANDREPOTTE : Je vous remets le document, il y a-t-il des questions ?

Le surcroît est pour ABInBev et les changements de fabrication. Nous avons aussi le + 1 à l'atelier électrique.

M CODRON : Le plus simple serait de le mettre avec la liasse.

3.20 Prime de changement de fabrication pour les caristes, où en est-on ?

M DELICOURT : Aujourd'hui, ce n'est pas statué. C'est toujours en discussion, je n'ai pas eu le temps d'aller voir.

M CODRON : c'est dommage, hier il y avait le changement avec les palettes hollandaises.

M DELICOURT : Je n'ai pas eu le temps d'y aller, je me suis promis d'y aller la prochaine fois.

3.21 Point à date « prime bien-être ».

M DELICOURT : Elle est la même qu'en juillet et septembre.

M CODRON : les sommes ont été versées ?

M DELICOURT : Non toujours pas.

3.22 Nombre de primes de changement de fabrication par brigade et service, remise du document.

Mme VANDREPOTTE : Nous sommes à 174 primes de changement.

M CODRON : Il y a eu combien de changements.

M DELICOURT : 3 en août et 4 septembre, le nombre de changements en 2019 : 37 et là nous en sommes à 18 changements.

3.23 Point à date plan d'action qualité houssage des palettes pour la Hollande.

M DELICOURT : Nous avons fait venir MSK, le houssage est conforme, pour régler le problème il faudrait passer à une épaisseur de 120 à 130 microns. Il faudrait que l'on change nos housses pour l'ensemble des clients. Cela n'est pas possible, la discussion est plutôt de voir où la responsabilité s'arrête et à qui appartient la responsabilité du transfert des palettes de la verrerie vers le client. MSK nous a proposé de travailler sur le quinconcage qui pour lui serait une solution. Aujourd'hui la Hollande n'accepte pas cette réponse, nous sommes en train de travailler avec Heineken France pour essayer de passer des messages un peu différents et montrer à la Hollande que pour la France cela fonctionne.

M CODRON : Ne pourrait-on pas se rapprocher du responsable France sur la partie emballage.

M DELICOURT : Je vais me rapprocher du responsable mécanique secteur froid, pour voir s'il ne l'a pas fait.

3.24 Point à date travaux ligne de houssage NUTRO.

M DELICOURT : Alarmes déchargement convoyeurs, problème frein moteur et cellule, saccades convoyeurs C7 et C8, centrage de la table NUTRO, réglage distributeurs table 24 plus EDF et ils ont déplacé le plastron visuel défauts sur l'armoire générale.

Il reste : l'intercommunication entre TIMON et NUTRO, les barrières LUMIFLEX entrées. Cela sera fait en semaine 53.

3.25 Point à date appel à candidatures et postes à pourvoir.

Mme VANDREPOTTE : Le dernier appel à candidature est celui de l'électricien industriel. Le poste sera pourvu le 2 novembre 2020.

M CODRON : Pour les postes à pourvoir ?

Mme VANDREPOTTE : Nous avons le poste de cariste évacuation.

M POTIER : Vous avez embauché 2 personnes au poste de SMC électro usine, les personnes qui actuellement font le remplacement SMC ont-ils eu une réaction du fait qu'ils ne seront pas formés électro usine.

Mme VANDREPOTTE : Actuellement les SMC titulaires sont déjà électro usines, pour les autres, ils sont agents qualité relais SMC, leur fonction première est agent qualité, il n'y a pas eu de réaction de ces personnes.

M CASTEL : Des personnes avaient postulé ?

Mme VANDREPOTTE : Non, aucune.

3.26 Point à date formation pour 25.

Mme VANDREPOTTE : Les sessions de formation sur la conduite du pont 25 vont être conduites par le Bureau VERITAS. Les 23, 25, 27 et 30 novembre 2020.

M POTIER : La ligne de vie pour le pont est-elle opérationnelle ?

M DELICOURT : Nous avons eu les devis, je vais regarder ce point.

Mme VANDREPOTTE : Nous avons validé ce matin, le devis de la société CONECRANE qui va assurer la formation sur l'installation pour les techniciens.

M DELICOURT : Nous allons devoir faire 4 sessions pour passer tous les techniciens.

M CODRON : Vous avez les noms ?

Mme VANDREPOTTE : Non, nous n'avons pas encore fait la liste.

3.27 Point à date système détection incendie.

M DELICOURT : Idem que pour les 2 derniers mois, nous n'avons pas évolué.

M POTIER : La société SCHUB est intervenue la semaine dernière et la personne m'a dit qu'il pouvait intervenir à n'importe quel moment, c'est du full service pour la détection il est surpris que l'on appelle la société juste avant le passage des assureurs.

M DELICOURT : Lorsque l'on appelle, c'est parce qu'il y a un problème.

M CASTEL : nous pourrions faire une maintenance en continu.

M POTIER : Nous pourrions les faire venir une fois par an et faire une maintenance approfondie.

M CODRON : Intervient-il sur les problèmes que nous avons ?

M DELICOURT : Je vais me renseigner.

3.28 Point à date groupe de travail plan de contrôle.

M DELICOURT : Il y a eu une présentation au SEP et aux line leader de l'avancement du plan de contrôle le 13 octobre 2020, les prochaines étapes sont : les agents qualité vont tester pendant 2 ou 3 jours le déroulement des tâches sur une journée le travail, ensuite le test sera fait en poste, ensuite il y aura un retour de ce qui aura été vu et validé avec les agents qualité qui ont effectué ces tâches. Cela nous ramène en fin d'année.

M CASTEL : Il faut que cela amène une certaine amélioration.

M CODRON : L'idée général, c'est quoi ? Nous allons recentrer la qualité sur les agents ? ou c'est autre chose.

M DELICOURT : je ne veux pas entrer dans le détail, je laisse travailler les personnes de terrain, ils sont en train de regarder les tâches des personnes et quels sont les dysfonctionnements. L'idée, c'est d'avoir un plan de contrôle qui fonctionne et qui tienne la route mais aussi il nous faut contrôler nos bouteilles.

3.29 Point à date définition du rôle de chacun, suite MOE.

Mme VANDREPOTTE : Je n'ai pas de réponse à vous apporter depuis le dernier CSE.

M CODRON : C'est dans la continuité du plan de contrôle, aujourd'hui, il y a des tâches, mais on ne sait pas clairement qui les effectue.

M DELICOURT : Tout cela va découler du plan de contrôle.

M CODRON : depuis le début de l'année, nous avons eu 229 sondages terminés et 426 sondages non terminés, c'est cela qui nous pénalise. Il faut que nous avancions sur le sujet.

Mme VANDREPOTTE : nous sommes en train de mettre à jour les définitions de fonctions qui seront présentées en instance, nous aurons déjà une vision claire de ce qui fait quoi et où s'arrête mon champ d'application.

M CODRON : Actuellement le gros problème ce sont les sondages non terminés.

M DELICOURT : Il faut savoir qui fait quoi.

M CODRON : Avant, c'était l'agent qualité qui gérait la qualité de A à Z, au moins il n'y avait pas de « qui fait quoi ».

M DELICOURT : Sur cette partie- là, cela va être fait différemment, c'est en train d'évoluer.

3.30 Point date dotation des bleus de travail 2019 et 2020.

M DELICOURT : En 2019 : dotation mars/avril 2019 soit 151 personnes.

Brigade une : 11 personnes, brigade 2 : 14 personnes, brigade 3 : 19 personnes...

M POTIER : Il n'y a pas 19 personnes dans une brigade.

M KIPER : Ils ont peut-être compté les intérimaires.

M DELICOURT : C'est sûrement cela, ensuite brigade 4 : 12 personnes, brigade 5 : 12 personnes. Suite à cela nous avons fait un complément en fin d'année qui a touché 51 personnes.

M CASTEL : C'est là que nous avons changé de couleur de veste pour les fondeurs, nous sommes passés au jaune.

M DELICOURT : C'est exact en 2020 une première dotation, brigade 1 : 16 personnes, brigade 2 : 2 personnes, brigade 3 : 7 personnes, brigade 4 : 11 personnes, brigade 5 : 8 personnes. À la logistique, il y a eu une dotation.

M CODRON : En logistique et au magasin général, les personnes n'ont pas eu leurs bleus de travail.

M KIPER : Ils n'ont peut-être pas été distribués ou peut être perdus.

M CODRON : Il y a sûrement un carton qui a été perdu chez le prestataire

M DELICOURT : Il y a une commande qui va arriver, vous vous êtes mis dedans ?

M CODRON : Oui.

M DELICOURT : J'ai demandé au service HSE que l'on relance une nouvelle commande.

M CODRON : En 2020, c'est le complément de 2019

M DELICOURT : Nous sommes d'accord.

M CODRON : C'est là qu'il y a des cartons qui ont disparu.

M DELICOURT : La 2eme dotation qui arrivera en janvier ou février 2021, il y aura 156 personnes.

3.31 Nombre et coûts Big bag en septembre.

M DELICOURT : En septembre nous avons eu 20 Big bag pour la somme de 3711,20€.

3.32 Nombre de changements d'équipe en septembre.

Mme VANDREPOTTE : Nous avons eu 36 changements d'équipe en septembre 2020.

3.33 Nombre de postes où l'équipe était à l'effectif sans intérimaire en août et en septembre détail par brigade points

Mme VANDREPOTTE : zéro brigade.

3.34 Nombre de jours en sous-effectif par service pour les journaliers en août et en septembre.

Mme VANDREPOTTE : Au mois d'août en sous-effectif

- Service électrique 57 jours
- Service magasin général 1 journée

Au mois de septembre :

- Service électrique 66 jours
- Service magasin général 2 jours
- Service d 12 6 jours

Particularités : pour l'atelier électrique, 30 jours sont amortis du fait du +1 dans le service.

3.35 Nombre de postes sous ses effectifs pour les équipes postées en août et en septembre.

Mme VANDREPOTTE : En août et en septembre :

Brigade 1 le 16 septembre : problème de gestion planning ADECCO.

Brigade 1 le 18 septembre : absence inopinée.

Brigade 2 le 27 septembre : absence inopinée.

Brigade 3 le 15 août : absence -1 part un CDI.

Brigade 4 le 19 septembre : absence inopinée d'un intérimaire.

Brigade 5 le 6 septembre : absence inopinée d'un intérimaire.

3.36 Planning d'intervention kiné (ostéopathe ?) sur site.

Mme VANDREPOTTE : Nous avons répertorié les cabinets à proximité, nous allons les démarcher. Ma seule inquiétude c'est le déplacement en usine à cause du COVID. Je ne suis pas certaine qu'ils soient en possibilité de se déplacer. Nous allons les contacter dans les prochaines semaines. Dès que nous aurons les programmes, nous vous les présenterons.

3.37 Demande présentation calendrier essais arrêt d'urgence et détection incendie.

M DELICOURT : Nous avons un tableau pour les systèmes au niveau des machines, dans la salle de production. Il y a un tableau où sont représentées les machines avec les différents essais incendie réalisés. Nous avons les arrêts d'urgence 1,2 ,3 c'est une fois par an, nous avons aussi les spleen clash sous la machine, c'est aussi une fois par an.

M CODRON : le tableau est disponible sur le réseau ?

M DELICOURT : Oui, il est disponible sur le rapport des line leaders. Nous avons aussi l'arrêt chute machine qui est effectué 4 fois par an, cela a été mis en place l'année dernière.

M CODRON : pour le secteur froid et les caristes, il n'y a rien ?

M DELICOURT : Actuellement non, mais nous pouvons mettre en place quelque chose.

3.38 Liste du personnel à qui la direction n'accorde pas la THD avec nom, fonction et l'argument officiel pour chacun qui justifie de ne pas l'accorder. Remise de document.

Mme VANDREPOTTE : Le document reste le même que celui qui vous a été distribué la semaine dernière, maintenant s'il y a des cas sur lesquelles il faut argumenter.

M POTIER : C'est celui de l'année dernière.

Mme VANDREPOTTE : le versement de la THD, c'est sur le N -1. Actuellement les personnes, si elles rentrent dans l'accord il y a versement de la THD, les personnes qui ne rentrent pas il n'y a pas de versement. La liste que je vous ai donnée n'a pas changé depuis le mois dernier.

M CASTEL : la décision se fait en usine ?

M DELICOURT : Non, cela passe par Olivia Masson.

Mme VANDREPOTTE : Le process est : pour les personnes qui bénéficient de la THD et qui rentrent dans l'accord c'est centralisé sur un tableau, pour les personnes ou le site décide d'attribuer la THD et qui ne sont pas dans les spécificités de l'accord, nous devons fournir l'argumentaire, la fiche de fonction, et les motivations qui nous pousse à la demande. L'arbitrage se fait en central.

M CASTEL : La responsable fusion ne fait pas partie de la liste et elle est constamment en bleu de travail.

Mme VANDREPOTTE : J'ai fait la demande, on m'a dit que même si elle porte sa tenue sur le site, elle n'a pas d'obligation de mettre sa tenue hors temps de travail, c'est une condition obligatoire au versement de la THD, c'est la réponse du central.

M CODRON : Moi, il me faut un courrier indiquant pour chaque personne, la raison pour laquelle elle n'a pas la THD. Après je prendrai mes dispositions. L'histoire de l'obligation de l'horaire, cela ne me satisfait pas. Il y a des personnes qui ont la THD alors qu'ils n'ont aucune obligation d'horaire.

M DELICOURT : c'est la partie centrale RH qui décide.

Mme VANDREPOTTE : Pour ces personnes- là, soient, elles rentrent dans l'accord et elles l'ont, si elles ne rentrent pas dans les termes de l'accord, elles ne l'ont pas et s'il y a arbitrage, c'est au central. Voici ma réponse aujourd'hui.

M CODRON : Si l'argument est que la personne doit être en tenue au poste de travail, cela ne vaut que pour les personnes postées. Il n'y a aucun poste journalier où il faut être en tenue au poste de travail.

Mme VANDREPOTTE : L'accord précise qu'il faut un port permanent des EPI.

M CODRON : C'est bien vous qui donnez les informations en central, Olivia MASSON ne sait pas qui à WINGLES doit se mettre en EPI. Vous, la direction devrait faire une note sur laquelle, il sera noté que le port du bleu est obligatoire pour tout le monde.

Mme VANDREPOTTE : Si c'est comme cela, tout le monde aura la THD.

M CODRON : Exactement.

M CASTEL : mais vous, si vous avez un accident en usine vous devez être très rapidement sur place.

Mme VANDREPOTTE : une fonction n'oblige pas le port de la tenue en continu. L'accord a été signé comme cela, il concerne certains secteurs.

M CODRON : Vous dites que c'est le service RH en centrale qui valide, le 2e point c'est la tenue obligatoire au début du poste de travail. Faites une note générale pour que tout le monde le porte.

Mme VANDREPOTTE : l'accord précise que, avant la prise de poste et après la prise de poste j'enfile où j'enlève ma tenue.

M CODRON : Retirer la prime au journalier, il n'y a aucun journalier qui a obligation d'avoir la tenue de travail en arrivant. Vous êtes en contradiction, lors du passage aux 35 heures, il y a eu un affichage sur lequel était noté que tout le monde devait être en tenue de travail sur son poste de travail et à la prise de fonction.

Mme VANDREPOTTE : Lorsque j'arrive, j'enfile mon EPI, ce n'est pas pour autant que je vais arriver 1/4 d'heure avant pour mettre mon bleu de travail. Tout autant je ne vais pas finir 1/4 d'heure après mon poste de travail pour retirer mon bleu. C'est ce que l'accord précise.

M DELICOURT : Il y a des personnes qui ne sont pas en bleu de la journée.

M CASTEL : il y a aussi des personnes qui sont en bleu de travail toute la journée et qui n'ont pas la prime. Malgré qu'ils ont obligation de la porter pour travailler dans leur zone de travail.

M CODRON : pourquoi, M PLATTEAU, responsable du service D12 perçoit la THD ?

Mme VANDREPOTTE : Parce qu'il fait partie des secteurs concernés par l'accord.

M CODRON : C'était écrit où ?

Mme VANDREPOTTE : Dans d'accord.

M CODRON : Non, c'est écrit où dans l'accord, que le responsable du service des 12 doit avoir la THD, il y a une liste des postes ?

Mme VANDREPOTTE : Il y a une liste de secteur : atelier production chaud/froid, atelier fusion et CLMP, atelier électrique mécanique maintenance générale, atelier attaché à la production entretien machine, atelier de nettoyage réparation et usinage moulerie.

M KIPER : Pour la fusion cela doit fonctionner.

Mme VANDREPOTTE : non

M KIPER : vous parlez bien de l'atelier de nettoyage réparation et usinage moulerie, c'est bien le service D12.

M CODRON : Vous n'êtes pas cohérente.

Mme VANDREPOTTE : Moi, je ne suis pas cohérente !

M KIPER : Le responsable du service D 12 à la THD, alors que le responsable fusions ne l'a pas ?

M CASTEL : C'est contradictoire.

M KIPER : ce n'est pas cohérent.

M CASTEL : nous allons ramener le bureau de Madame SANTI en fusion.

M CODRON : Je ne peux pas me contenter d'un discours verbal. Vous pouvez me le mettre en mail ?

3.39 Peinture parking extérieur, où en est-on ?

M DELICOURT : Le responsable du bureau d'étude appelle aujourd'hui pour avoir une date.

3 40 Prévisionnel capex, opex ,2021, concernant l'utilisation de l'enveloppe « my work place matter »

M DELICOURT : Pour l'instant, c'est gelé, pour le reste j'attends d'avoir les fonds.

3 41 : Fréquences et contenu du nettoyage des salles réfectoire en usine.

M DELICOURT : La fréquence des salles de réfectoire est d'une fois par semaine. En creusant un peu, c'est une fois par jour sauf réfectoire magasin général et mécanique ETN.

M KIPER : Le D12, c'est une fois par jour ?

M DELICOURT : Oui, il y a aussi un audit sur le nettoyage mais je ne connais pas la fréquence, je vais me renseigner.

3 42 Mise à la liasse du montant de la masse salariale brute mensuelle.

Mme VANDREPOTTE : C'est fait.

3 43 Avancement de l'affichage des mises en situation du compte CPF.

Mme VANDREPOTTE : C'est fait.

3 44 Confirmation de la date du prochain CSE.

M DELICOURT : Soit le 27 ou le 30 novembre 2020 ?

M CASTEL : nous faisons cela le 27 novembre ?

M DELICOURT : Nous calons au 27 novembre.

3 45 Ou en étant du projet parking intérieur usine ?

M DELICOURT : J'ai 4 devis : 49 500€, 66 800€, 43 431€, 61 079€.

M POTIER : Pour 66 000€, ils vous mettent des bordures en or.

M CASTEL : A quoi correspond la différence de prix ?

M DELICOURT : Il y a la partie décaissage, stabilisation, ils retirent les bordures, il y a aussi l'abattage des arbres et ils dégagent le talus.

M CASTEL : le talus n'appartient pas à la SNCF ?

M DELICOURT : Le talus, il y a les arbres et les plaques en béton.

M CASTEL : Souvent les arbres qui sont plantés au niveau d'une voie ferrée, c'est pour retenir le talus qui se situe au niveau de la voie ferrée, c'est pour retenir la terre.

M DELICOURT : Je regarde le problème.

M CASTEL : vous allez revoir le plan de circulation ?

M DELICOURT : Nous allons faire une voie piétonne. Nous allons faire les travaux l'année prochaine.

3 46 Palette tombée après houssage, quantité coût de revient.

M DELICOURT : Nous avons eu 21 palettes de cassées en septembre, cela comprend une palette tombée par un cariste, dans le housseur et la casse chez DRX. Au niveau du rechoix, maintenant : hors rechoix DRX, nous avons une palette. Ce sont les palettes une fois étiquetées.

3 47 : Toujours des problèmes de pression dans les douches du haut et du bas, connaît on la cause ?

M DELICOURT : Le service mécanique est intervenu, il a essayé de mettre un surpresseur, cela n'a pas fonctionné. Nous allons séparer l'arrivée d'eau froide et chaude.

3 48 Peut-on avoir des précisions sur la note envoyée aux responsables concernant le pointage des élus (du 11/8/2020).

Mme VANDREPOTTE : Lors de la réunion des SEP, j'ai présenté une note au sujet des codes pointages à utiliser, les codes GRPVI et GRCCE sont à pointer uniquement lorsque les élus se déplacent à VAULX en VELIN et pour toutes les réunions en interne, il faut pointer les codes GRCE, GRSST, suivant les réunions. Pour les heures de délégation, GCGC, GCGT et GCFO. Les heures de réunion sont à pointer au réel et lorsqu'un salarié doit être mis au repos avant la réunion, il faudra utiliser le code GGRIP, lorsqu'un élu est en réunion et ne peut pas retourner travailler du fait de la réunion, il faudra pointer le reste des heures hors temps de réunion en GGRIP, cela ne vient pas impacter le compteur de délégation et la rémunération est maintenue au même titre qu'un horaire effectif de travail.

M CODRON : Pour les journaliers ?

Mme VANDREPOTTE : Pour les journaliers, si la réunion se termine à 16 heures et que vous finissez à 16 heures 30, nous allons pointer en GGRIP, ensuite si la personne décide de retourner au travail, il n'y a pas d'incidence.

M CODRON : Actuellement dès que nous avons fini la réunion, nous posons en délégation.

Mme VANDREPOTTE : La réunion ne vous empêche pas de retourner à votre poste de travail. Pour les personnes postées, les personnes sont remplacées, ils ne peuvent pas retourner à leur poste de travail. Maintenant, si le délégué, après la réunion veut se mettre en délégation, il doit remettre un bon de délégation à son SEP, mais s'il n'utilise pas de bon de délégation, le code de pointage, c'est GGRIP.

M CODRON : Je ne vais plus me mettre en délégation.

M CASTEL : Il n'y a toujours pas de code pointage pour les postés qui veulent se mettre en délégation, nous sommes toujours obligés de se pointer en récupération.

Mme VANDREPOTTE : Mais si, c'est GCGC, GCGT, GCFO. Je leur ai remis la liste de tous les codes à pointer, notamment pour les activités sociales et culturelles. Je vais vous transmettre la liste.

3 49 Peut-on avoir une machine à café (multi choix) semblable à celle de Vaulx-en-Velin ?

M DELICOURT : Nous avons déjà des cafetières, de la soupe, du thé.

M CASTEL : La réponse est non.

M DELICOURT : Ma réponse est que nous avons déjà des cafetières.

3 50 Où en est-on du changement des chariots ?

M DELICOURT : Pour les chariots, c'est encore en discussion, nous avons eu un devis, il y a encore des échanges entre le gaz et le diesel. Il y a des demandes de M ALLART pour savoir où nous pouvons aller voir des chariots gaz. Il y a eu d'autres demandes.

M CODRON : Il y a eu une demande pour une commande électrique alors que nous, nous n'avons que de l'hydraulique.

3 51 Nombre de cas COVID actuellement sur le site ?

Mme VANDREPOTTE : Nous avons une personne qui a été testée négative, elle revient en poste, nous avons une deuxième personne qui attend les résultats. Nous avons une personne qui a été en co-contact et qui est négative, elle reste chez elle.

Il y a une personne qui est négative mais son épouse est positive, il refait le test. Pour finir nous avons encore deux personnes qui après les tests sont négatives.

M SURET : Il y a une personne dans la brigade qui n'est pas venue travailler.

Mme VANDREPOTTE : Nous n'avons pas eu de mail des SEP.

M DELICOURT : Nous allons nous renseigner.

Mme VANDREPOTTE : Voilà la situation à ce jour.

M POTIER : s'il y a suspicion, la personne repart, la première journée est toujours payée.

Mme VANDREPOTTE : Lorsque nous demandons à une personne de repartir sur un état symptomatique ou asymptomatique ou co-contact ont lui donne sa journée.

M POTIER : Si la personne téléphone de chez elle ?

Mme VANDREPOTTE : Si c'est la première fois, nous sommes tolérants, nous lui donnons la journée. Pour les personnes qui font le test plusieurs fois par rapport au co-contact, j'ai donné la première fois, nous n'allons pas redonner systématiquement.

M CODRON : Si une personne est positive, mais cela fait 7 jours qu'elle est chez elle, elle n'est plus contagieuse, elle peut aller travailler ?

Mme VANDREPOTTE : Elle doit se faire tester ; nous pouvons refuser l'entrée de la personne pour mise en danger de la vie d'autrui.

3 52 Cas COVID, ou en est-on des cas- contact ?

Mme VANDREPOTTE : Nous venons de répondre à la question.

3 53 Des travaux sont-ils prévus sur le site pour les fuites sur les toitures ?

M DELICOURT : Tous les travaux sont faits sauf les descentes ROBERSON, QS et secteur froid.

3 54 Peut-on prévoir le changement des fenêtres cassées (salle repos ETN, magasin général...) avant le grand froid.

M DELICOURT : Je vais aller voir, je ne savais pas qu'il y avait une fenêtre de cassée.

M POTIER : Fissurée mais pas cassée. Nous ne pourrions pas récupérer les fenêtres en aluminium de la caisserie qui ont été retirées pour remplacer celle- là. Celles qui ont été récupérées à la suite du démontage pour faire la cantine. Nous pourrions les poser au niveau du vestiaire.

3 55 Où en est-on de la demande concernant les dates d'arrêt pointage demandé lors du dernier CSE ?

Mme VANDREPOTTE : Cela a été fait à la suite du dernier CSE.

3 56 Quels sont les résultats de la réunion cariste du 13/9/2020 ?

M DELICOURT : Il y a eu des échanges avec les caristes qui étaient présents et qui avaient été invités. Nous avons parlé de dysfonctionnement, de sécurité, de communication, du rechoix, du houssage, de la remise en route des installations, des zones de stockage. Nous avons travaillé sur deux axes. La partie amélioration, ils ont eu le temps de communiquer avec le bout froid, pour certaines réclamations.

L'équipe process secteur froid a repris tous les problèmes techniques. Il y a le deuxième point qui est la reconnaissance, c'est un point que je vais traiter avec VAULX en VELIN.

3 57 Peut-on mettre des horaires à la cantine (c'est une cantine et non une salle de réunion).

M DELICOURT : Nous avons affiché les horaires sur le panneau qui est à l'entrée, mais aussi à la cantine.

3 58 Peut-on prévoir de fournir la notice lors de changement de matériel (téléphone ...).

M DELICOURT : Il y a déjà quelques notices sur le serveur, ensuite nous pouvons très bien scanner les notices et les mettre à disposition.

3 59 Questions divers :

M KIPER : J'ai une question sur les incendies de la machine 22. Des actions sont-elles prévues pour éviter le départ de feu après un nettoyage.

M DELICOURT : Je vais demander dans les autres usines comment eux nettoient leurs machines.

M KIPER : Le nettoyage des machines se fait au KARCHER. C'est peut-être dû au produit de nettoyage.

M DELICOURT : Je reviens vers vous.

M KIPER : Il y a la cryogénie pour éviter le nettoyage avec les produits.

M DELICOURT : Je vais me renseigner.

M KIPER : Où en est-on du casier sécurité en machine ?

M DELICOURT : Nous en avons mis un en essai, les machinistes vont se servir, il n'y a plus de gants dedans, nous allons faire autrement, nous allons fermer le casier et nous allons mettre la clé à disposition.

M CASTEL : Il suffit de mettre la clé dans une boîte dormant.

M KIPER : Une autre question : Comment ce fait-il que les machinistes doivent changer les équipements variables, alors que le service D12 est présent à la journée. Qui fait quoi ?

M DELICOURT : Je note la question.

M KIPER : Une question récurrente sur l'outillage de la roulante en machine.

M DELICOURT : Sur l'outillage en machine s'il manque de l'outillage, il y un responsable, je vois la personne pour qu'elle recommande.

M KIPER : Est-il possible d'avoir un stock tampon ?

M DELICOURT : chez le SEP.

M KIPER : Nous proposons au CE pour le concours d'activité manuel, pour chaque participant un chèque culture de 20€. Nous demandons votre accord avec la mise au vote.

Qui est contre : 0 personne

Qui s'abstient : 0 personne

Adopté à l'unanimité.

Ensuite, il y a le chèque culture à l'ensemble du personnel en réponse à l'annulation de la fête de fin d'année d'une valeur de 30€.

Qui est contre : 0 personne

Qui s'abstient : 0 personne

Adopté à l'unanimité.

Dernier vote : Nous avons besoin de l'accord du CSE pour l'attribution des chèques shopping pass d'une valeur de 22 400€.

Qui est contre : 0 personne

Qui s'abstient : 0 personne

Adopté à l'unanimité.

M KIPER : Nous avons aussi le CLSSCT sur le COVID, surtout sur l'aspect de continuité des actions sur le long terme, (porte automatique, lave main sans contact, lumière avec détection, etc ...). Le seul point noir, c'est le fumoir. Il est trop près de l'entrée usine. Il a été décidé de le déplacer.

M DELICOURT : l'idée, c'est de le mettre au niveau du vestiaire, décalé sur le bâtiment où se trouve la société DERICHEBOURG.

M POTIER : Les salariés vont continuer de passer devant.

M DELICOURT : Pour les mégots, nous allons regarder pour mettre autre chose que le bac actuel.

M CODRON : Il va faire quelle surface ?

M DELICOURT : je ne sais pas.

M CODRON : Pour la prime d'équipe de la moulerie.

Mme VANDREPOTTE : Cette prime était versée à certains salariés qui ont profité de cette prime, maintenant, ils sont en retraite. J'ai travaillé avec le central pour la remise en place de cette prime. Nous avons fait une note pour définir le champ d'application pour qu'il n'y ait pas de questionnement sur l'attribution de cette prime, avec une rétroactivité à un an pour les ajusteurs moule travaillant le samedi.

M POTIER : Sur la remise en place des primes d'astreinte sur le barème des salaires.

Mme VANDREPOTTE : Il y a un groupe de travail sur le sujet.

Le Président

M DELICOURT

Le Secrétaire

M CASTEL

